



BAC PROFESSIONNEL « HYGIÈNE-PROPRETÉ-STÉRILISATION »

L'AFS partenaire du module stérilisation bac pro

Interview de Bernadette Valence
Pharmacien Déléguée AFS Bac Pro auprès de l'Éducation Nationale



Stérilisation Magazine : Comment avez-vous pris contact avec l'Éducation Nationale. Comment les relations se sont-elles déroulées au cours du montage du module stérilisation du bac pro ?

Bernadette Valence : « Vous avez raison de préciser qu'il s'agit du module stérilisation car le bac professionnel n'est pas circonscrit à la seule stérilisation. Il concerne en réalité les trois volets que sont : "Hygiène, propreté, stérilisation" ».

« S'agissant de la sollicitation de l'Éducation Nationale auprès de l'AFS, les choses sont parties du Ministère, désireux de réformer la filière. A l'époque il n'était pas encore question d'une orientation Bac Pro. »

« Ils avaient préalablement été contactés par Sterienc qui les avait alertés sur les besoins de formation en stérilisation en précisant que l'AFS était la structure professionnelle représentative pour ce dossier. Suite à cette initiative, l'AFS a été sollicitée pour collaborer au Groupe de travail de l'Éducation Nationale, dans son domaine de compétence. »

« En lien avec Christophe Lambert, Président de l'AFS, j'ai participé avec Jean Marie Kaiser à toutes les réunions en tant que déléguée de l'AFS. J'ai constaté de la part des enseignants un réel désir d'écouter les professionnels du secteur et de connaître tous les domaines de notre activité professionnelle. Rapidement un vrai partenariat s'est noué, prolongé par des visites de terrain auprès de services de stérilisation, notamment celui de Jean-Marie Kaiser, alors pharmacien à la Pitié Salpêtrière. »

S.M. : A quel niveau de compétence l'AFS a-t-elle été sollicitée ?

Bernadette Valence : « L'Éducation Nationale était désireuse de connaître en détail les tâches constitutives de l'activité de stérilisation. Très opportunément, l'AFS avait pris les devants en éditant le Guide sur les ressources humaines en stérilisation... Ce document a servi de base à l'élaboration du référentiel de formation. »

S.M. : Quels enseignements pédagogiques ont été induits par ce Guide ?

Bernadette Valence : « Pour les inspecteurs de l'Éducation Nationale réunis dans le groupe de travail, le Guide répondait à leur préoccupation de mettre en regard l'activité, les tâches et d'en déduire les éléments de formation théorique et les enseignements transversaux. Les données apportées par l'AFS leur ont permis une bonne connaissance de l'activité. »

« Parallèlement, l'AFS avait beaucoup travaillé sur les aspects technologiques du métier et a décrit tout ce qu'il fallait savoir et connaître pour travailler dans un service de stérilisation. »

S.M. : La complémentarité que vous évoquez a-t-elle été totale ? Avez-vous connu des divergences d'appréciation au sein du groupe de travail ?

Bernadette Valence : « Je crois que les uns et les autres nous pouvons nous féliciter d'une complémentarité totale, sans divergence ni de forme, ni de fond. Les réunions se sont déroulées dans un climat très positif de part et d'autre. »

« Il faut dire que le sujet de la stérilisation n'était pas tout-à-fait neuf côté enseignants. Un certain nombre avait des connaissances à travers ce qui existait déjà notamment dans la filière BEP Bioservices. »

« En dehors du domaine de la stérilisation, nous n'étions pas concernés par les autres aspects du bac pro que sont l'hygiène et la propreté. Ce thème a été abordé avec l'ASPEC pour les questions d'entretien des locaux protégés type salles blanches qui peuvent être des salles d'opération, des ateliers industriels ou des laboratoires. »

S.M. : Comment le groupe de travail de l'Éducation Nationale s'est-il déterminée pour un bac professionnel plutôt qu'un niveau BEP ou CAP ?

Bernadette Valence : « Au fil de l'avancée des travaux du groupe de travail, la question a porté sur le niveau requis. A l'AFS, nous pensions à un niveau CAP pour qualifier les agents. Au regard de la description des tâches et du niveau de responsabilité demandé aux agents de stérilisation, il a été considéré par les inspecteurs de l'Éducation Nationale que le personnel n'était pas uniquement affecté à des tâches d'exécution. Un volant d'autonomie et d'initiative se révèle être consubstantiel de l'activité. »

« En effet, par rapport à la grande diversité des DM soumis au retraitement, il n'est pas possible d'établir une grille univoque. Tout ne se traite pas de la même façon. Donc, pour l'Éducation Nationale, il fallait prendre en compte le besoin d'adaptation et de repérage d'une situation spécifique inscrit dans le quotidien des tâches des agents, sans parler des questions de traçabilité, d'enregistrement, d'assurance qualité... »

« Tous ces éléments ont été évalués comme ne correspondant pas avec un niveau CAP ou BEP qui concernent des activités de simple exécution. »

« Ces constats du groupe de travail ont fait pencher la balance vers un niveau bac professionnel. »

S.M. : Est-ce à dire que l'Éducation Nationale a évalué le métier d'opérateur à un niveau plus élevé que celui envisagé culturellement par la profession ?

Bernadette Valence : « Oui, c'est cela. Par rapport à d'autres activités, considérant ce qui est demandé aux opérateurs en termes d'autonomie et de responsabilité, pour l'Éducation Nationale il s'agit du niveau bac professionnel. »

Stérilisation Magazine : Dans ce contexte, quelle est la part de la stérilisation dans le cursus ?

Bernadette Valence : « L'enseignement concerne aussi les domaines de la propreté et de l'hygiène et

nous manquons de précisions sur la répartition des cours de stérilisation au cours des 3 années de lycée entre la seconde et la terminale. Ils pourraient être situés plutôt en deuxième partie du cursus. »

Stérilisation Magazine : Et les stages en stérilisation des élèves au cours des études, comment l'Éducation Nationale envisage-t-elle de les organiser ?

Bernadette Valence : « Cet aspect fait partie des questions pratiques qui se posent. Plusieurs périodes de stage sont prévues au programme du bac pro, notamment en stérilisation. En revanche, la réalisation ne nous semble pas simple à mettre en œuvre car il va s'agir d'élèves mineurs - raison pour laquelle nombre d'établissements de santé ne sont pas favorables à leur ouvrir des stages. »

S.M. : Comptez-vous mobiliser l'AFS pour résoudre cette question ?

Bernadette Valence : « Oui, effectivement. Nous préparons un courrier type pour nos adhérents à transmettre à leurs directions respectives. Ce courrier informe de la création d'un bac professionnel en insistant sur la nécessité d'accueillir ces jeunes stagiaires qui représentent le futur de la profession. »

S.M. : Est-ce finalement une actualisation des évolutions récentes et prévisibles du métier ?

Bernadette Valence : « Il existe encore des disparités. Certes, il faut reconnaître que le métier a beaucoup changé ces dernières années du fait de la centralisation. Les stérilisations sont davantage éloignées des blocs opératoires, surtout dans les grands établissements. C'est moins vrai pour les petites structures. Mais reconnaissons que la tendance est bien celle prise en compte par l'Éducation Nationale. »

« Il y a une réelle autonomie des activités par rapport au fonctionnement des blocs opératoires et moins d'intervention du personnel soignant. D'où la nécessité de maîtrise de l'ensemble des tâches et notamment la recombinaison des boîtes. Ce volet a pesé aussi dans la balance car il est de plus en plus intégré dans l'activité de stérilisation. »

S.M. : Qu'est-il prévu pour la formation à la stérilisation des enseignants qui vont préparer les élèves au bac pro ?

Bernadette Valence : « L'AFS a proposé d'aider à la formation des enseignants, déjà sensibilisés ou non à la stérilisation, pour les aider à acquérir les connaissances des pratiques professionnelles nécessaires aux futurs élèves. »

« L'AFS ne se situe pas en tant qu'organisme de formation mais des membres de l'association interviennent en tant que tuteurs. Une proposition de forma-

Suite page 26



Suite de la page 25

tion à distance a été faite via la plate-forme d'enseignement à distance Campus Hygienosia, partenaire de l'AFS.»

S.M. : Pourquoi la formation à distance ?

Bernadette Valence : «C'est à mon avis une formule très intéressante car les enseignants sont répartis sur tout le territoire métropolitain mais aussi Outre-Mer. De cette manière chacun peut accéder à des contenus de formation validés et actualisés, et s'organiser selon ses disponibilités. A la mi-mars, il y avait près de 80 inscrits en formation auprès du campus numérique Hygienosia, attestant du réel besoin en la matière. En tant que tutrice de cette formation aux côtés de Christophe Lambert, nous sommes disponibles pour accompagner les enseignants inscrits.»

S.M. : Est-il prévu une formule de validation de la formation à distance ?

Bernadette Valence : «Je dois préciser qu'il s'agit d'une formation continue professionnelle dans un but pédagogique, sans caractère diplômant.»
«La formation comporte une évaluation initiale individuelle des connaissances et une évaluation finale, au terme du cycle de formation. Chaque personne a connaissance de ses scores et peut donc évaluer sa progression. En revanche, les scores du groupe sont analysés par les tuteurs pour indiquer les points d'attention à travailler au cours de la formation.»

S.M. : Comment pratiquement la formation se déroule-t-elle ? Est-il prévu des mises à jour ?

Bernadette Valence : «Le cours comporte 10 séquences correspondant aux étapes de la stérilisation. Un certain nombre de documents sont mis à disposition des enseignants pour les aider à bâtir eux-mêmes leurs cours à destination des élèves.»

«Ensuite, l'enseignant qui a suivi la formation à distance va bénéficier d'un forum permettant une communication en réseau et des échanges entre pairs. Le forum offre aussi la possibilité de questionner les tuteurs (Christophe Lambert et moi) en cas de besoin, avec l'assurance d'obtenir une réponse qualifiée. C'est en quelque sorte le «S.A.V.» de la formation, qui fonctionne déjà depuis plusieurs années pour les étudiants du D.I.U de stérilisation (UCB Lyon-UJF Grenoble).»

S.M. : La partie théorique d'acquisition des connaissances à distance est-elle complétée par un stage pratique pour les enseignants ?

Bernadette Valence : «L'AFS leur recommande vivement d'effectuer un stage pratique d'une semaine, soit 5 jours de présence dans un service de stérilisation hospitalier proche de chez eux.»
«L'objectif est de permettre aux enseignants de confronter leurs connaissances théoriques avec la réalité des pratiques professionnelles actuelles. A notre avis, c'est de cette manière qu'ils pourront ensuite dispenser à leurs élèves des cours technologiques qui soient le plus proche possible de la réalité du terrain.»

«L'AFS peut apporter sa contribution en aidant les enseignants à trouver un service d'accueil parmi les membres de l'AFS.»

S.M. : Quel est l'investissement humain et en temps d'accompagnement de l'AFS vis-à-vis de ce dossier ?

Bernadette Valence : «L'élaboration du projet a fait

l'objet d'un certain nombre de réunions de travail au Ministère de l'Education Nationale au cours des deux dernières années (2010-2012). Entre celles-ci des échanges à distance ont eu lieu et nous avons été amenés à relire et à compléter des documents.»

S.M. : Avez-vous connaissance du nombre de Lycées d'Enseignement Professionnel concernés par la filière bac pro "Hygiène, propreté, stérilisation" ?

Bernadette Valence : «L'inspectrice générale responsable du Groupe de travail nous a communiqué la liste des inspecteurs en charge de cette filière dans chacune des académies. C'est par leur intermédiaire que la formation a été proposée, à charge pour eux de diffuser l'information auprès des LEP.»

C'est de cette manière que la première promotion a été recrutée. Si nécessaire, nous renouvellerons la formation des enseignants l'année prochaine.»

«En revanche, l'Education Nationale n'a pas communiqué la liste et la localisation des établissements concernés.»

Stérilisation Magazine : Cela veut-il dire que cette formation s'avère compliquée à mettre en œuvre en LEP ?

Bernadette Valence : «Il faut savoir que la mise en place de ce type de formation dans un établissement est fait sous la tutelle du rectorat. Certains LEP ont des domaines d'enseignement dans des secteurs professionnels éloignés de ce type d'activité. A mon avis, le nouveau bac pro "hygiène-propreté-stérilisation" sera dévolu aux LEP ayant déjà des filières d'enseignement dans le domaine de la chimie, de l'industrie ou des options proches du contenu de ce bac professionnel. Les LEP concernés doivent disposer d'une «stérilisation pédagogique» et l'AFS a relu le Guide d'équipement rédigé par un groupe d'enseignants.»

Stérilisation Magazine : A votre avis, comment la V.A.E., qui est l'autre voie d'accès au bac pro peut-elle se mettre en place parmi les personnels de stérilisation ?

Bernadette Valence : «A ce niveau, cela va dépendre des établissements et également du niveau de chaque candidat. La démarche risque de ne pas être facile pour des personnes à faible niveau d'études et donc à faible potentiel d'expression écrite.»

«Or, le principe de la V.A.E. repose sur l'écrit : constitution d'un dossier écrit avec description des tâches, argumentation, etc... Dans les cas de candidats à faible niveau de culture générale, l'élaboration d'un dossier de V.A.E. n'est pas simple.»

«Pour surmonter ces difficultés, il faut engager un accompagnement par l'encadrement pour aider à rédiger, mettre en forme, corriger, relire, etc... C'est un réel investissement de l'encadrement et un investissement de l'établissement tout court !»

«Par ailleurs, le diplôme porte sur 2 autres volets de compétences en complément de la stérilisation : la technologie, les techniques d'hygiène, de nettoyage, etc... notions métiers et activités éloignées parfois du quotidien professionnel du candidat.»

S.M. : Est-ce une mission impossible ?

Bernadette Valence : «Certes non. Le principe de pouvoir acquérir un diplôme à partir d'une activité professionnelle est plutôt positif et valorisant. En revanche, il serait inapproprié d'éluder les difficultés. Il faut être conscient que le parcours V.A.E. bac pro "Hygiène, propreté, stérilisation" est complexe.

Outre le soutien et l'accompagnement de l'encadrement qui sont absolument nécessaires, il faut aussi prévoir, entre autres, des compléments de stages au sein d'autres services de l'établissement, l'implication du service de formation continue pour une aide méthodologique... Les conditions à remplir sont nombreuses et le parcours de chaque candidat risque d'être long.»

S.M. : A-t-on idée du niveau d'accessibilité des jeunes diplômés Bac pro dans les unités de stérilisation ? Pour quelle qualification et quel statut ?

Bernadette Valence : «A ce niveau, deux cas de figure vont exister, selon le statut public ou privé des établissements recruteurs.»

«Au niveau du secteur public, ça n'est pas gagné d'avance ! Il faudra engager un dialogue et maintenir la pression auprès des directions et des DRH pour faire prendre en compte le besoin de collaborateurs formés.»

«Quant à leur qualification et statut professionnel, ce sont encore des inconnues. La question est compliquée. Dans le secteur public, le bac pro ne débouche pas sur une qualification de technicien évolue normalement au niveau BTS... La filière ouvrière, avec un recrutement au grade d'O.P. (ouvrier professionnel) ou O.P.Q. (ouvrier professionnel qualifié) pourrait s'appliquer à ces futurs bacheliers. Par ailleurs, le recrutement est soumis au cadre statutaire de rattachement de la stérilisation à la P.U.J., service médico-technique. Dans le contexte de la réglementation actuelle, l'encadrement est plutôt assuré par des cadres de santé.»

«L'avenir dira si des évolutions interviennent dans les statuts et les grades de la fonction publique hospitalière. Il est prévisible qu'il y ait des ajustements à opérer. C'est un vaste chantier.»

Pour le secteur privé, l'approche pourrait s'avérer différente car les établissements disposent d'une plus grande marge de manœuvre en termes de recrutements, de qualifications et de statuts.

Néanmoins, dans tous les cas, je crois qu'il va falloir batailler pour que les établissements recrutent les jeunes diplômés et leur proposent un grade correspondant à leur qualification.

Ce que nous savons à ce jour, c'est que les premiers diplômés seront sur le marché de l'emploi à partir de juin 2016. Ce que nous ne savons pas, c'est le nombre de bacheliers qui opteront pour la filière stérilisation.

«Quant à la position des directions du personnel vis-à-vis de l'importance de privilégier ce type d'embauche, elle reste en suspens à ce jour.»

Stérilisation Magazine : En conclusion, êtes-vous optimiste vis-à-vis de l'avenir des futurs bacheliers "Hygiène, propreté, stérilisation" ?

S.M. : «Ce que je puis dire, c'est que les trois années que nous avons devant nous ne sont pas de trop pour faire évoluer les mentalités par rapport aux besoins de professionnalisation. Je pense plus particulièrement à nos directions d'établissements publics et aux nécessaires évolutions statutaires.»

«Dans cet objectif, l'AFS a un rôle à jouer dans le paysage de l'emploi et du recrutement en stérilisation. Il va falloir se mobiliser pour être entendus, y compris par le Ministère de la Santé, pour que la reconnaissance métier soit enfin confirmée à tous niveaux. Le bac pro en tant que diplôme professionnel est en soi une opportunité pour se positionner en tant que profession attractive. C'est un beau challenge.»

S.M. ■